

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **20.05.07**

Date de convocation : 15 octobre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt

Le 27 octobre à 10 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'AFM TÉLÉTHON POUR L'ANNÉE 2020 ET PROPOSITION DE PÉRÉNISATION DU PARTENARIAT

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que depuis de nombreuses années, le SDEE, en charge de la collecte sélective sur le département et de la revente de ses produits, soutient dans le cadre de cette mission, la Ligue départementale contre le Cancer à travers le versement d'une participation par tonne de verre collectée.

Dans le contexte de la crise sanitaire et alors que le mécénat se concentre sur la recherche contre le COVID-19, les associations caritatives voient leurs moyens menacés. Le SDEE a récemment été démarché par l'antenne locale de l'AFM Téléthon afin d'apporter son concours à la recherche médicale et soutenir la mise au point de thérapies innovantes contre les maladies génétiques rares.

Pour rappel, le SDEE s'était déjà associé au Téléthon à travers l'opération "Recycler c'est aider" organisée par l'éco-organisme ECOLOGIC qui avait permis de reverser un chèque de 1 270,00 € à la fin de l'année 2018.

Il est proposé au Bureau Syndical que le SDEE apporte à nouveau son soutien à l'AFM Téléthon, en procédant au versement d'une subvention de 1,00 € par tonne de papiers collectée issue de la collecte sélective. Sur la base des tonnages 2019, cette subvention s'élève à 1 620,00 €.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE de soutenir l'AFM Téléthon et procéder au versement d'une subvention de 1 620,00 € à l'antenne locale de l'association, au titre de l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20201027-20200507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2020